



LA PERTE D'AUTONOMIE BOUSCULE VOTRE QUOTIDIEN ?

LA PSAD PEUT VOUS AIDER !

La **Participation aux Services d'Aide à Domicile (PSAD)** aide à financer certaines prestations pour les personnes en situation de handicap ou confrontées à une perte d'autonomie.

Elle s'adresse aux **agents actifs et retraités de la DGAC, de l'ENAC et de Météo-France, ainsi qu'à leurs ayants droit.**

La PSAD peut vous aider pour :



Le quotidien : préparation ou livraison de repas et de courses



Le bien-être à domicile : soins esthétiques pour les personnes dépendantes



La sécurité : téléassistance et visio-assistance



La communication : interprétariat en langue des signes



Une fragilité temporaire : aide à domicile, accompagnement dans les déplacements ou conduite du véhicule



Les animaux domestiques : soins et promenades



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Complétez le formulaire PSAD sur [Alpha Sierra](#) et transmettez votre dossier à votre Correspondant Social Régional (CSR) avec les justificatifs demandés.



BESOIN D'AIDE ?

Retrouvez sur [Alpha Sierra](#) : le formulaire PSAD, l'annuaire des CSR et le guide des prestations sociales individuelles.

